## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

COMMUNE DE PLOUHINEC L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Morbihan

Présents: Mme Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, MM. Pierre STEPHANT et Régis JAFFRE, Mme Marina GERARD, MM. Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, M. Jean-Marc CHABROL, Mmes Sidonie BOUSSEMART et Cathy CORVEC, MM. Benoit CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Date de convocation 20 mars 2023

Date de publication

Absentes:

29 mars 2023

Mesdames Sarra MONJAL, Audrey PESSEL, Maud COCHARD et Stéphanie LE SQUER.

Nombre de conseillers en exercices 29 présents 25

votants 29

**Procurations:** 

Madame Sarra MONJAL donne pouvoir à Madame Sophie LE CHAT
Madame Audrey PESSEL donne pouvoir à Madame Marina GERARD

Madame Maud COCHARD donne pouvoir à Madame Nolwen LE TRIBROCHE

Madame Stéphanie LE SQUER donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques GUILLERMIC

Secrétaire de séance :

**Mme Emmanuelle JEHANNO** 

2023-03-4.2 - Revalorisation de la prime annuelle du personnel

Rapporteur: Philippe LE GUYADER

La prime annuelle des agents municipaux s'élève actuellement à **586,40 euros brut**. Sans en modifier les conditions de versement, il est proposé de la réévaluer de 1 %.

Pour rappel, cette prime est attribuée aux agents titulaires, agents stagiaires ainsi que les agents contractuels autres que les agents saisonniers, prorata temporis du temps de travail effectif durant l'année civile.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

• FIXE à 592,26 euros brut le montant de la prime annuelle versée aux agents municipaux au titre de l'année 2023.

Fait en mairie le 27 mars 2023

Au registre suivent les signatures.

La Maire.

La secrétaire de séance

**Emmanuelle JEHANNO** 

& Jehanno